

Présents:

Gerd Köhler, GEW, Allemagne
Camille Dieu, CGSP, Belgique
Eric Vandamme, CGSP, Belgique
Jens Vraa-Jensen, DM, Danemark
Borjn Fant, FUURT, Finlande
Yves Baunay, SNES, France
Daltun O Ceallaigh, IFUT, Irlande
Pat Burke IFUT, Irlande
Sigrid Lem, NARW, Norvège
Gerard Sipkema, AOb, Pays-Bas
Manuel Pereira Dos Santos, FENPROF, Portugal
Brian Everett, AUT, Royaume Uni
Paul Bennett, NATFHE, Royaume Uni, Président
Janez Stergar, ESWUS, Slovénie

Leyland Conley Barrows, CEPES UNESCO, Roumanie
Alain Mouchoux, CSEE
Monique Fouilhoux, IEE

Excusés: Michel Deyme, SGEN/CFDT, France; Guy Lachenaud, FEN, France; Gabor Szabo, FDSZ, Hongrie;

1. Le procès verbal de la précédente réunion est adoptée. La traduction anglaise sera révisée pour tenir compte des commentaires
2. **Etude réalisée pour la GEW par l'Université de Kassel sur " Conditions d'emploi et de travail du personnel académique en Europe"**

L'étude est maintenant publiée et Gerd Koehler a précisé que toutes les organisations des pays concernés recevront l'étude. Le Comité a accueilli ce rapport avec beaucoup d'intérêt car il apporte un certain nombre de données comparatives extrêmement utiles notamment pour le travail syndical. Il est suggéré que l'IE puisse reprendre cette initiative pour l'élargir à l'Europe tout entière et au niveau mondial. Une telle base de données pourrait ensuite être révisée périodiquement et constituerait pour l'IE et l'ensemble de ses affiliés un formidable outil de travail. Jens vraa Jensen a présenté un bref résumé de l'étude et suggéré de se porter sur le site Internet du "Center for International Higher Education" [http:// www.bc.edu/cihe/](http://www.bc.edu/cihe/) qui mène également un certain nombre d'études similaires sur d'autres pays.

Les participants ont demandé que l'IE dissémine des informations à propos de nombreux sites où l'on peut avoir des informations sur ces questions.

3. Suivi des Déclarations de la Sorbonne/Bologne et préparation de la Conférence de Prague

La prochaine Conférence de Prague se tiendra les 18 et 19 Mai. Elle sera coorganisée par le Ministre Tchèque et la Conférence des Ministres européens. Elle aura pour but d'évaluer comment les différents pays ont mis en pratique Bologne et la logique d'harmonisation.

Chaque membre du Comité a fait un court rapport sur chaque situation nationale. Les situations d'avancement du processus se révèlent très différentes.

Il est indiqué que des Assises européennes des étudiants se sont tenues à Paris à la Sorbonne. Ces rencontres ont été soutenues par l'UE et la France. Les étudiants sont très actifs sur la question de l'accès, des droits d'inscriptions ainsi que sur la qualité de l'enseignement. Ils ont mis en place des groupes de travail sur certains des thèmes et ils élaborent des positions pour Prague. Il est indispensable que le point de vue du personnel académique concernant les buts de l'enseignement supérieur et de la recherche dans la perspective d'une "Europe de la connaissance" soit présenté pour contrebalancer l'argumentation favorable au "marché" de l'enseignement supérieur. Nous devons mettre l'accent sur l'accès à l'enseignement supérieur sur la base du concept d'éducation tout au long de la vie, reconnaissant la nature holistique de l'apprentissage. L'expansion de l'enseignement supérieur pour faire face à la demande croissante ne doit pas se faire au détriment de la qualité, et les enseignants doivent être au cœur des processus d'amélioration de la qualité. Les enseignants et les chercheurs dans l'enseignement supérieur doivent bénéficier de bonnes conditions de travail incluant un développement professionnel continu et pour les enseignants un accès à la recherche et à l'étude répondant à leurs besoins et à leurs intérêts.

Suite à la discussion, le comité a décidé d'adopter un projet de Déclaration. Ce document sera adressé à toutes les organisations pour commentaires (à retourner pour le 5 janvier 2001) et la version finale sera soumise pour adoption à la prochaine réunion du Comité exécutif de l'IEE en janvier 2001.

La Déclaration reflète la position de l'IE(E) sur la question mais se veut également un texte contrabalançant les déclarations de la Sorbonne et de Bologne qui sont exclusivement des Déclarations ministérielles. La Déclaration proposée par le Comité a été élaborée sur la base de documents déjà approuvés par le Comité régional de l'IE pour l'Europe. Il est clair que l'IEE doit être impliquée dans le débat préalable à la Conférence de Prague et à la Conférence elle-même si possible.

Un article (Annexe 2) a également été rédigé au cours de la réunion. Il sera joint aux minutes et adressé aux membres du Comité ainsi qu'aux Secrétaires généraux des organisations leur demandant de le publier dans leurs périodiques dans cette période de préparation de Prague. Il est également suggéré que les organisations puissent ajouter à cet article des éléments reflétant leurs débats nationaux sur les déclarations de la Sorbonne et de Bologne. Il sera demandé aux organisations de faire parvenir une copie du /des articles publiés au Secrétariat. Le Comité s'est mis d'accord sur l'organisation de sa prochaine réunion en vue de poursuivre la contribution de l'IEE au débat. Il a été demandé à la secrétaire de planifier cette réunion en mars 2001, en tenant compte des réunions des mois à venir. La GEW et la FENPROF ont proposé leur assistance pour l'organisation de la réunion. Le Comité va insister auprès des organisations nationales afin qu'elles débattent du processus Sorbonne/Bologne et de ses implications pour leurs systèmes nationaux, et qu'elles discutent, avec les décideurs politiques, des conséquences au niveau national.

Il a été demandé à la secrétaire d'intégrer la déclaration, l'article et le compte-rendu de la réunion, au site web de l'IE.

4. Stratégie syndicale proactive concernant les développements de carrière dans l'enseignement supérieur (papier de discussion préparé par Bert Fredriksson et Jens vraa Jensen)

Une version révisée du document présenté à la réunion précédente est soumise à la discussion. Après discussion et acceptation de quelques modifications, le document est adopté et sera soumis au prochain Comité Exécutif régional en janvier (Annexe 3)

5. Suivi des activités de l'UNESCO et de l'OIT

UNESCO: Suivi de la Conférence mondiale

Au niveau international:

Le Comité international de suivi a tenu sa première réunion en juin 2000. Les travaux du Comité se sont déroulés en trois temps:

- Présentation des activités réalisées depuis la Conférence, par l'UNESCO, les Etats, les ONG, aux niveaux international, régional et national
- Fonctionnement et stratégies du Comité international
- Propositions et recommandations.
 1. La Déclaration de la CMES/le Cadre d'action prioritaire doivent être diffusés pour servir de cadre de référence pour les Etats membres et les institutions d'enseignement supérieur;
 2. Quelques thèmes prioritaires qui pourraient être étudiés en profondeur par le Comité : les nouvelles technologies et leur impact sur l'enseignement supérieur, la citoyenneté à l'université, l'évolution du métier d'enseignant.....

Au niveau européen:

Leyland Conley Barrows (CEPES UNESCO) a fait le point sur le rôle anticipateur joué par le CEPES-UNESCO dans le cadre du suivi de la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, octobre 1998).

Les recommandations issues du Forum régional européen de Palerme (Palerme, septembre 1997) ainsi que le Cadre d'action adopté par la Conférence mondiale sur l'enseignement supérieur (Paris, octobre 1998) représentent un cadre conceptuel général, pour la planification de certaines activités que le CEPES-UNESCO devra entreprendre.

Les principaux projets et actions dont sera chargé le CEPES-UNESCO, et principalement ceux détaillés ci-dessous couvrant le biennium 2000-2001, doivent être considérés comme partie intégrante de la stratégie générale de l'UNESCO concernant le suivi de la CMES, s'intégrant dans le cadre général adopté par la 30ème session de la Conférence générale de l'UNESCO. Prenant en considération tous ces aspects, le CEPES-UNESCO va centrer ses activités autour des 4 thèmes suivants:

1. Politique et réforme de l'enseignement supérieur;
2. Coopération inter-universitaire et mobilité académique;
3. Publications, études et Service d'information;

4. Statut des enseignants et Enseignement-et-Apprentissage dans la société de l'information.

M. Barrows a conclu en évoquant les observations relatives au suivi de la conférence mondiale menée par le Comité consultatif du CEPES-UNESCO lors de sa 5ème séance du 12 au 14 mai 2000 (qui constituait également la première réunion du Comité de suivi régional de la conférence mondiale pour la région Europe). Le Comité consultatif a recommandé :

- D'une part, que, tout en tenant compte du rôle joué par les états membres ainsi que par les organisations nationales et régionales dans les domaines cités ci-dessous, la priorité soit accordée, dans les activités du CEPES-UNESCO, aux questions et domaines suivants:
 - gestion de l'enseignement supérieur;
 - évaluation de la qualité et certification (avec une insistance particulière sur le "secteur privé" dans l'enseignement supérieur);
 - étendue de l'influence des nouvelles technologies de l'information et de la communication sur l'université, et en particulier en ce qui concerne la fonction enseignante;
 - relation entre l'enseignement supérieur et le monde du travail, y compris le rôle de l'enseignement supérieur dans l'apprentissage tout au long de la vie."
- Et d'autre part, que, "dans le processus de suivi, des liens soient établis avec des activités de suivi de toutes les conférences mondiales de l'UNESCO relatives au secteur de l'éducation, y compris en ce qui concerne la Conférence sur la science."

OIT et réunion du CEART

La réunion paritaire de l'OIT pour le personnel enseignant s'est tenue à Genève du 10 to 14 Avril 2000 sur le thème: *"L'éducation tout au long de la vie au 21ème siècle : un nouveau rôle pour les personnels d'éducation.* Cette rencontre a donné l'occasion aux représentants des gouvernements, des employeurs du secteur privé et de syndicats d'enseignants de se concentrer sur l'évolution du rôle des enseignants dans le contexte de l'éducation tout au long de la vie. A l'issue des débats, la réunion a adopté un compte rendu de ses débats, des conclusions , ainsi qu'une résolution soumise par le groupe travailleurs. Tous ces documents ont été approuvés par le Conseil d'administration du BIT lors de sa réunion de novembre. Les conclusions adoptées, réaffirment clairement le droit à l'éducation en tant que droit humain fondamental; Elles précisent que la formation tout au long de la vie est vitale pour tous, et qu'elle constitue un élément primordial pour la cohésion sociale et le développement durable des sociétés humaines. En ce qui concerne le financement, les participants ont conclu qu'il incombait en premier lieu aux gouvernements de veiller à ce qu'un budget adapté soit affecté à l'éducation, le seuil devant être fixé à 6% du PIB.

Trois études avaient été préparées pour cette réunion. Pour la première fois les personnels d'enseignement supérieur n'étaient pas exclus et une étude spécifique préparée par Thierry Chevaillier de l'IREDU-CNRS/Université de Bourgogne (France) portait sur "l'évolution de la condition des personnels enseignants de l'enseignement supérieur".

Par ailleurs le CEART dont le mandat a été élargi au suivi de la recommandation de 1997 sur la condition des personnels enseignants de l'enseignement supérieur s'est réuni en Septembre 2000 à Genève. Pour la première fois une audition des organisations représentatives des enseignants avait été organisée permettant ainsi pour la première fois un dialogue avec les experts membres du CEART. Le Comité a fait des recommandations pour que soient menées des études spéciales mettant l'accent sur des problèmes et progrès effectués aux niveaux national et régional. Trois thèmes prioritaires ont été

recommandés – les libertés académiques, sécurité de l'emploi et titularisation, dialogue social et participation aux processus de décision.

Les participants ont tenu à souligner l'importance que revêt à leurs yeux le travail du CEART dans le suivi de l'application de la Recommandation, et ont formulé les recommandations suivantes:

- L'IE doit encourager les organisations affiliées à faire pression sur leurs gouvernements afin d'assurer la traduction et la diffusion de la Recommandation dans la langue de travail du pays .
- L'IE doit demander aux organisations de préparer des rapports sur certains aspects qui les concernent plus particulièrement afin de pouvoir élaborer un rapport pour la prochaine Conférence générale de l'UNESCO.

6. Les activités du CSEE

Paul Bennett informe les participants des décisions prises au niveau du CSEE pour la composition des "groupes conseils" qui ne seront composés à l'avenir que de membres du Bureau Exécutif

Alain Mouchoux représentant le CSEE fait un point sur la situation entre les deux internationales. L'avenir est incertain et doit être clarifié pour un meilleur fonctionnement. Il évoque un certain nombre d'événements récents. Le Conseil des Ministres de l'Education s'est réuni le 9 novembre et marquera l'évolution des questions d'éducation en Europe. De nouvelles propositions ambitieuses ont été faites. On va rouvrir le débat sur les questions d'éducation dans les prochains mois. Le Conseil a adopté à l'unanimité une proposition de recommandation sur la mobilité des étudiants, des jeunes en formation, des volontaires et des enseignants et formateurs. Cela veut dire que l'on devra maintenant poursuivre la levée des obstacles juridiques et administratifs qui existent au niveau national.

Il est important que toutes nos instances s'intéressent à ces questions qui auront des incidences majeures et multiples.

Au Conseil de l'Europe l'IE est agréée tout comme le CSEE. Donc il est important de désigner quelqu'un pour suivre les dossiers enseignement supérieur.

Question du 6ème programme-cadre

Alain Mouchoux a rappelé les revendications du CSEE. Une rencontre avec le Commissaire Busquin au début de l'année avait permis de présenter nos revendications. Au cours de cette rencontre qui s'est déroulée avec les collaborateurs du Commissaire ont été abordées successivement les questions suivantes: nécessité de valoriser la recherche, participation à la préparation du 6ème Programme cadre et participation à l'évaluation du 5ème Programme cadre.

Par ailleurs lors d'une rencontre avec le directeur de cabinet du Ministre français de la recherche les questions de propriété intellectuelle, de valorisation de la recherche - notamment auprès des jeunes qui se désintéressent des études scientifiques - de mobilité des chercheurs, de fuite des cerveaux ont été abordées.

Le Conseil des Ministres de la Recherche vient de se tenir. Les ministres sont d'accord sur le besoin de développer l'espace européen de la recherche et de revoir le programme cadre qui ne représente que 5%. Un premier document sur l'espace avait été présenté en janvier. Il était ouvert à la discussion. Ce document a été adressé aux organisations. Sur la base des réponses des suggestions ont été transmises.

D'autre part une série d'indicateurs (20) est actuellement en discussion afin de permettre de mieux prendre en compte les réalités de la recherche en Europe: Proportion entre les financements privé/public, situation des personnels/ productivité scientifique et technologique (brevets, publications), entreprises innovantes impact effectif sur la compétitivité et l'emploi. Il serait intéressant d'avoir un groupe de réflexion global sur ces systèmes qui vont se développer autour d'indicateurs, sur l'ensemble de la problématique de l'évaluation. Le 5ème programme est à mi-parcours et il existe un groupe d'évaluation. Nous devons demander d'être associés à ce groupe de travail.

Le programme cadre a été présenté le 4 octobre. Nous avons peu de temps pour en prendre connaissance et faire nos commentaires. Ce programme sera plus simple et sa mise en œuvre sera décentralisée mais plus ramassé. Priorité sera donné aux activités post génomiques et aux nanotechnologies et les interopérabilités.

Concernant les relations et la collaboration entre l'IE et le CSEE, après une longue discussion les membres du Comité ont souhaité l'adoption du texte suivant afin d'attirer l'attention du Comité régional.

« Le Comité a exprimé son inquiétude face aux divisions structurelles permanentes entre l'IEE et le CSEE quant aux responsabilités de chacun dans le secteur de l'enseignement supérieur et la recherche. Ces divisions engendrent de l'inefficacité et privent les organisations dans ce secteur de certaines opportunités. Les exemples donnés incluaient l'accès au réseau de la qualité dans l'enseignement supérieur qui est en train de se mettre en place au niveau européen, réseau pour lequel un représentant de la Commission avait proposé une assistance en automne 99; ainsi que l'absence d'activité pour les organisations syndicales au sujet du processus Bologne/Sorbonne parallèlement à celles qui ont été subventionnées par la Commission pour les organisations de recteurs et d'étudiants. Le dernier exemple se référait au statut d'observateur accordé à l'ESIB lors d'un récent Conseil des Ministres. Le Comité a pressé l'IEE et, à travers elle le CSEE, de s'assurer l'accès au Conseil des Ministres et à d'autres structures européennes ainsi qu'au Conseil de l'Europe. Le Comité a déclaré qu'il était essentiel que des experts représentant ce secteur soient impliqués dans les délégations dans lesquelles les questions spécifiques d'enseignement supérieur et de recherche sont discutées. Le Comité a également insisté pour que les organisations nationales de l'enseignement supérieur et la recherche reprennent comme il se doit ces questions au niveau européen avec les ministères nationaux et les décideurs politiques »

7. Prochaine réunion

Elle se tiendra en mars 2001

8. Table ronde sur la qualité

Suite aux débats (compte rendu séparé) un texte a été adopté. Il est joint au présent compte rendu en annexe 4